



## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1989 - 8 juin 1995 - 9 F

### D 1989 GUATEMALA : LES MAYAS DANS LES NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX

Population majoritaire du pays à 60 %, les Mayas ont réussi, à force d'entêtement et d'organisation interne (cf. DIAL D 1915), à faire entendre leur voix dans les négociations bilatérales entre le gouvernement et l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). En effet le 31 mars 1995, les négociateurs réunis à Mexico signaient un accord de reconnaissance de l'identité et des droits des peuples indiens. A défaut d'obtenir de participer comme telles aux pourparlers politiques, les organisations mayas pouvaient se féliciter du succès politique obtenu.

Il semble que cette concession du gouvernement n'est pas fondamentalement de nature à faire progresser la recherche de la paix avec la branche armée de l'URNG : derrière le gouvernement, les milieux militaires restent irréductibles dans leur refus de toute épuration de l'armée (cf. DIAL D 1974).

Néanmoins la position des populations mayas a valeur nationale de premier plan. Elle a également une portée internationale non négligeable dans le cadre de l'élaboration, au niveau de l'ONU, d'une future charte mondiale des droits des populations autochtones (cf. DIAL D 1978). C'est pourquoi nous publions l'intégralité de la plateforme maya adoptée le 30 mai 1994, dont une partie seulement a été retenue par les négociateurs guatémaltèques en mars 1995 (texte publié dans **Noticias de Guatemala** de juin 1994).

Note DIAL

### PROPOSITION DE LA COORDINATION DES ORGANISATIONS DU PEUPLE MAYA DU GUATEMALA A L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

#### Identité et droits des peuples indiens

Oh ! toi, Tz'akol, B'itol ! Regarde-nous, écoute-nous. Ne nous laisse pas, ne nous abandonne pas, oh ! Dieu qui es dans le Ciel et sur la Terre ! Coeur du Ciel. Coeur de la Terre. Donne-nous notre descendance, notre succession, tandis que le soleil suit sa route et qu'il fait clair. Que l'aube se lève ! Que vienne l'aurore ! Donne-nous de bons chemins, des chemins plats. Que les peuples connaissent la paix, une grande paix, et qu'ils soient heureux ! Et donne-nous une bonne vie, une existence utile. Oh ! toi, Hun Ragan, Ch'pikakul Ja', Raxakakul Ja', Ch'ipi Nanawak, Raxa Nanawak, Wok, Jun Ajpu', Tepew, Q'uq'kumatz, Alom, K'ajolom, Xpiyakok, Xmukane, Aïeule du Soleil, Aïeule de la lune ! Que l'aube se lève et que vienne l'aurore !

#### Présentation

Le présent document porte sur le thème n° 3 du calendrier global du dialogue et de la négociation pour la paix entre le gouvernement et l'armée, d'une part, et l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) d'autre part, thème intitulé "Identité et droits des peuples indiens" et qui, pour nous, est "Identité et droits du peuple maya".

Il constitue la plateforme consensuelle de la Coordination des organisations du peuple maya du Guatemala (Copmagua) qui regroupe des organisations, des associations, des groupements et des institutions mayas. Nous croyons fermement que l'obtention de la paix et la démocratie effective au Guatemala ne peuvent devenir réalité que si elles répondent aux revendications économiques, politiques, sociales et culturelles de la majorité, en particulier le peuple maya guatémaltèque.

Les Mayas constituant plus de 60 % de la population guatémaltèque, notre participation au thème "Identité et droits du peuple maya" est indispensable si l'on veut que les accords soient objectifs, qualitatifs et qu'ils permettent le plein exercice de nos droits mayas.

Depuis 1524 tous nos droits ont été foulés aux pieds, une situation devenue plus aiguë au cours des trente-trois dernières années du conflit armé interne, ce qui a entraîné la négation de notre développement vital comme peuple, en fonction de notre cosmovision.

En tant que différentes organisations du peuple maya signataires de la présente plateforme, nous estimons que, pour la société guatémaltèque, l'heure est à la recherche d'une vie démocratique, juste et humaniste garantissant le respect mutuel et la coexistence pacifique comme fruits des accords politiques. Cet idéal doit constituer le cadre pour l'inspiration et l'engagement de la volonté politique des parties en négociation, et pour une solution qualitative et quantitative des causes et des conséquences de l'affrontement armé interne. Il est par conséquent urgent et nécessaire d'en finir avec la discrimination, le racisme, l'ethnocide, le génocide et l'exploitation dont nous sommes victimes.

En tant que Mayas, à aucun moment nous ne voyons de rupture entre nos droits et la totalité de notre vie. Il en résulte que les droits économiques, politiques, sociaux et culturels présentés dans ce document sont étroitement dépendants les uns des autres. Il en est de même pour l'unité entre la femme et l'homme, base de l'équilibre et de l'harmonie au sein de notre peuple. Il s'ensuit que les droits que nous posons comme base sont pour tous les Mayas sans exception.

#### Notre réalité comme peuple maya

1. Le peuple maya construit sa vie, son histoire et sa culture depuis plus de cinq mille ans avant l'ère chrétienne. Nous, Mayas actuels, sommes donc les premiers habitants de cette partie du continent.

2. De 1524 à aujourd'hui les politiques coloniales, l'espagnole d'abord puis l'actuel État guatémaltèque, ont entrepris la destruction systématique du peuple maya par l'extermination, la ségrégation, l'assimilation et l'intégration.

3. Nous sommes les survivants de trois holocaustes qui ont signifié massacres, politiques de la terre brûlée, déportation, déracinement et concentration de populations:

a) L'holocauste lors de l'invasion espagnole de 1524 s'est soldé par la mort de quelque deux millions de Mayas sur le territoire actuellement appelé Guatemala, par la concentration et la militarisation des survivants dans les systèmes de l'*encomienda* et du *repartimiento*<sup>1</sup>, début de la réduction de notre peuple en esclavage.

b) L'holocauste à l'époque de l'apparition et de la pénétration du capital, commencé en 1871, a provoqué sur notre peuple les effets suivants :

- la perte de 70 % de nos terres communales, que se sont appropriées les *ladinos* politiques et militaires;
- la soumission de milliers de Mayas, chaque année, au travail forcé dans les exploitations de café sur la côte Sud.

<sup>1</sup> Sur la "commende" et la "répartition", cf. DIAL D 1683, "Le cri de l'île espagnole", du 30 avril 1992 (NdT).

- et également la politique de la terre brûlée dans les zones où les Mayas se sont révoltés contre ce retour à l'esclavage, aux spoliations et à la militarisation.

c) L'holocauste qui a résulté des opérations contre-insurrectionnelles de l'État, déclenchées en 1978 à la suite de la recrudescence de l'affrontement armé interne, s'est soldé par la mort de dizaines de milliers de frères, par la fuite hors du pays d'environ 100.000 Mayas réfugiés, par le déplacement de plus de 1.000.000 d'autres à l'intérieur du pays, par 45.000 veuves et 200.000 orphelins. Il a vu la répétition de la politique de la terre brûlée, de la concentration et de la militarisation de notre peuple dans des villages-modèles et des pôles de développement.

4. Le droit de conquête prévaut jusqu'à maintenant à l'encontre de notre existence comme peuple. Les lois des Indes<sup>2</sup> en ont constitué le premier cadre juridique, suivies plus tard des dites Constitutions d'État adoptées en continuation du colonialisme créole, puis ladino.

5. Avant 1985, les Constitutions reconnaissaient la situation d'infériorité matérielle des Mayas et prescrivaient leur amélioration sociale et économique comme moyen de favoriser leur intégration dans la "culture nationale". Cette prescription a été interprétée à sa convenance par le colonialisme de la classe dominante, car elle n'a servi qu'à légitimer la pratique de l'assimilation sans pourvoir à l'amélioration des conditions sociales, économiques et culturelles du peuple maya.

6. La Constitution politique adoptée par l'Assemblée constituante le 31 mai 1985 ne reconnaît pas nos droits politiques, territoriaux, économiques, sociaux et culturels; elle a seulement franchi les premiers pas dans le sens d'une normalisation de certains droits culturels et de la propriété de la terre des Mayas.

7. Ce début de progrès juridique au plan théorique est également perceptible dans la signature et la ratification de quelques conventions ou traités internationaux qui incluent accessoirement des droits pour les peuples indiens. Cela est dû aux points de vue avancés par les Mayas, aux pressions internationales suite aux massacres de Mayas et aux intenses pressions auprès des organismes internationaux. Citons par exemple : l'accord gouvernemental n° 1046-87 du 23 novembre 1987 portant sur l'institutionnalisation du système unifié d'écriture des langues mayas; et le décret législatif 65-90 portant sur la reconnaissance juridique de l'Académie des langues mayas du Guatemala (ALMG), approuvé le 18 octobre 1990.

8. Un point important pour les Mayas est la bataille pour la ratification de la convention 169 sur les peuples indigènes et tribaux. Mais ces démarches ont été ajournées et mises en tiroir au Congrès de la République.

9. L'État guatémaltèque continue avec sa structure unitaire, réductrice, centraliste, classiste, militariste et ethnocentrique.

10. La religion chrétienne catholique, religion officielle des Espagnols, a été utilisée en grande partie comme idéologie de légitimation de l'invasion et de la colonisation. De la même façon nous faisons l'expérience de la nouvelle escalade de prosélytisme protestant, lancée depuis les États-Unis, comme stratégie de division et comme idéologie de domination de nos peuples.

11. L'imposition du système politique et administratif colonial, d'abord, puis de l'État républicain à partir de 1871, constitue une attaque systématique dans le sens de la destruction et la désintégration de l'organisation politique, économique, sociale et culturelle du peuple maya. C'est la conséquence de la non reconnaissance par la Constitution de l'existence de notre organisation, ou de la subordination des autorités de notre peuple aux intérêts de l'État.

---

<sup>2</sup> Cf. note 1 (NdT).

12. Les conséquences du conflit armé interne. Pour le peuple maya, le conflit armé interne a eu des conséquences dramatiques sur plusieurs plans.

a) Conséquences culturelles:

- Désintégration des communautés qui sont le lieu de reproduction de la culture, l'abri historique de la résistance, de la production et de la perpétuation de la culture.
- Destruction des valeurs humaines, éthiques, morales et spirituelles.
- Suite à l'exil et au déplacement interne de populations, la ré-implantation a accéléré la disparition des langues mayas, poutres maîtresses de l'identité du peuple maya.

b) Conséquences politiques :

- Imposition de modèles d'organisation politique étrangers à ceux du peuple maya. Principalement, dans le cas de l'État, par l'installation de bases militaires dans l'aire occupée par les Mayas, ainsi que par la mise en place des patrouilles d'autodéfense civiles et d'un réseau de commissaires militaires. Et dans le cas de l'URNG, par l'organisation de bases sociales en fonction de sa stratégie politico-militaire.
- Le conflit armé a empêché l'organisation de l'ensemble du peuple maya et accentué ses caractéristiques de mouvement raciste, divisionniste, culturaliste et ethnocidaire.

c) Conséquences militaires

Les conséquences militaires du conflit armé entre l'URNG et le gouvernement et l'armée ont principalement affecté le peuple maya. Massacres, terre brûlée; disparition de plus de 450 communautés; 200.000 orphelins, 50.000 veuves, 1.000.000 de déplacés à l'intérieur; violences physiques et traumatismes psychologiques pour les filles et les femmes mayas; meurtres des anciennes et des anciens qui sont les bibliothèques vivantes de notre peuple; meurtres des filles et des garçons mayas qui sont notre avenir et la garantie de notre vie; occupations de terres mayas par l'armée et par les chefs des patrouilles d'autodéfense civile et par les commissaires militaires; les morts et blessés mayas par milliers, ainsi que des membres de la guérilla et des soldats de l'armée.

d) Cet holocauste a été effectué par l'armée guatémaltèque, à caractère nationaliste et armée d'occupation. L'URNG est également responsable en partie, en raison de sa stratégie militaire qui n'a pas pris en compte la réaction disproportionnée des états-majors militaires, lesquels ont vu dans la guerre contre-insurrectionnelle l'occasion de poursuivre l'extermination du peuple maya et sa disparition de la société guatémaltèque.

e) En dépit du fait que le peuple maya est le fournisseur de la majorité des combattants des deux parties en guerre, et la victime directe de la plupart des conséquences militaires du conflit, ni l'URNG ni le gouvernement n'ont voulu de la participation du peuple maya au premier dialogue d'Oslo de 1990.

13. Pour notre peuple, la terre-mère n'est pas seulement un concept économique mais aussi une notion spirituelle. Avec les spoliations dont nous avons été les victimes de 1521 à aujourd'hui ce n'est pas seulement notre cosmovision qui a été affectée. Il nous a aussi fallu subir la famine, étant donné que nous ne disposons même pas d'un morceau de terre pour semer le maïs, graine sacrée, ni d'autres produits pour garantir notre développement intégral. A l'heure actuelle, 95 % du peuple maya manque de terres. Et les rares terres que nous possédons sont improductives.

14. Le peuple maya, à partir de la colonisation, entre dans une réalité angoissante sur le plan économique. Il est en effet dépouillé de ses biens, de ses valeurs et de ses ressources naturelles. Il tombe dans la misère et se voit imposer des systèmes économiques et des courants politiques qui ne correspondent pas à la réalité de sa vie. Il est aujourd'hui plongé dans l'extrême pauvreté par des politiques inadaptées à sa réalité.

15. 70 % du peuple maya est analphabète en langue espagnole et 99 % en langue maya<sup>3</sup>. Le système en vigueur ne reconnaît pas la valeur de nos sciences et de notre

<sup>3</sup> Pour la comparaison, il manque la proportion de Mayas parlant espagnol (NdT).

actuelle technologie telles que la philosophie, l'agriculture, les mathématiques, la médecine et les calendriers. Notre culture est considérée comme du folklore fossile et un objet touristique, et non pas comme une culture vivante.

16. La discrimination, le colonialisme interne et l'exploitation se reflètent dans le manque de logement, de santé, de scolarisation et autres besoins de première nécessité.

### L'identité du peuple maya

L'identité d'un peuple est sa façon de se comprendre en lui-même et dans ses rapports avec la nature, avec d'autres peuples et avec les membres de son propre peuple; elle est faite des valeurs qui le font vivre, des institutions qui le consolident et de ses modes d'organisation sur les plans économique, politique, social et culturel.

Notre identité de peuple maya a pris forme pendant plus de cinq mille ans. Mais depuis 1524 nous avons subi des traumatismes et rencontré des obstacles pour l'affermissement et l'épanouissement de notre identité, suite à l'invasion et au colonialisme.

Malgré cette attaque systématique lancée contre le peuple maya, nos ancêtres et nous, les générations d'aujourd'hui, nous avons résisté pour ne pas disparaître comme peuple. C'est pourquoi nous avons créé des mécanismes de défense et d'affermissement de notre identité.

Et c'est ainsi qu'en cette heure historique nous sommes capables de présenter les éléments dynamiques de notre identité. Les voici:

- Nous sommes fils de ce pays et nous constituons plus de 60 % de la population guatémaltèque.

- Nous continuons de parler nos langues, en dépit de l'agression systématique et de l'imposition de la langue espagnole comme langue officielle.

- Malgré la discrimination raciste et les diverses formes d'élimination et de stigmatisation culturelle, nous nous présentons comme mayas.

- Dans notre tradition orale nous continuons de transmettre nos valeurs éthiques, juridiques et spirituelles qui régissent la vie de nos communautés.

- Nous avons et nous créons diverses formes d'organisation sociale pour assurer notre développement.

- Malgré les pénétrations idéologiques dans notre peuple, nous conservons toujours notre cosmovision faite de profond respect envers la Nature-Mère et nos semblables.

- En dépit du non intérêt pour l'enseignement de notre système de numérotation vigésimale et de nos calendriers, nous continuons à les pratiquer.

- Le maïs est l'axe central de la vie culturelle de notre peuple.

- Nous conservons nos diverses expressions artistiques et esthétiques.

- Nous continuons d'utiliser nos costumes qui sont l'expression de notre histoire et de notre existence, en particulier pour la femme, malgré les discriminations dont elle fait l'objet dans les différents milieux sociaux.

- La volonté de conserver et d'affirmer notre identité dans le cadre d'une nouvelle société guatémaltèque dans laquelle nos droits économiques, sociaux, culturels et politiques soient respectés et pleinement mis en oeuvre.

- Le rôle historique que la femme a joué dans la conservation de notre identité est d'une importance transcendante, pour autant que c'est elle qui transmet de génération en génération les valeurs qui nous identifient comme peuple maya.

## Les droits mayas

C'est l'ensemble des facultés inaliénables et indivisibles qui nous permettent d'agir, de décider et de nous affirmer, comme peuple maya, conformément à notre existence et à notre cosmovision, facultés qui se conjuguent avec les principes d'égalité, de liberté, d'harmonie, de paix, de justice et de fraternité, dans un climat de respect des différences.

### 1. Droits politiques

a) Reconnaître constitutionnellement et juridiquement l'existence du peuple maya dans toutes ses expressions.

b) Reconnaître l'autonomie politique du peuple maya, ce qui veut dire que, comme Mayas, nous avons le droit de décider de notre destin de peuple.

c) Reconnaître constitutionnellement et juridiquement les espaces, la structure politique et l'organisation du peuple maya.

d) Reconnaître au peuple maya une autonomie de type territorial, délimitée selon des critères historiques et linguistiques.

e) Participation du peuple maya, par le biais de ses organisations représentatives, aux instances publiques de planification, de décision et de consultation des grandes politiques adoptées.

f) Reconnaître le droit à l'objection de conscience en matière de service militaire non discriminatoire.

g) Reconnaître constitutionnellement et juridiquement le droit maya dans son exercice et ses juridictions.

### 2. Droits culturels

a) Donner au peuple maya la garantie que seront prévus, créés et mis en oeuvre les organismes nécessaires au sauvetage, au renforcement, à la promotion et à l'affirmation de la culture maya.

b) Il faut, par accord entre les parties, rendre officielles les langues mayas.

c) Toutes les communautés linguistiques mayas ont le droit d'exister et de s'affirmer. Celles qui sont en voie d'extinction ont le droit de compter sur des programmes d'urgence pour leur sauvetage et leur reconnaissance par l'État, en coordination avec les organisations du peuple maya.

d) L'État doit mettre au service du peuple maya les moyens de communication sociale existants, ainsi que ceux qui seront créés sous administration des Mayas, afin que nous puissions faire connaître notre culture, nos traditions et nos institutions, et que nous puissions apporter notre contribution et notre participation à la vie culturelle du pays.

e) Pour la défense de nos droits, casser les autorisations de séjour dans le pays des institutions qui contribuent à la destruction de notre culture, comme c'est le cas de l'Institut linguistique d'été<sup>4</sup>.

f) Reconnaître et garantir le droit du peuple maya à l'organisation de l'éducation de ses membres à tous les niveaux, sur la base de ses connaissances, de son expérience et de sa culture.

g) Reconnaître le droit des membres du peuple maya à la formation universitaire<sup>5</sup>; et à ceux qui en font la demande par manque de moyens financiers en conséquence de la violence, attribuer des bourses d'étude et des crédits à l'éducation depuis le primaire jusqu'au niveau supérieur.

<sup>4</sup> Sur l'Institut linguistique d'été, association culturelle et religieuse nord-américaine présente dans divers pays d'Amérique latine, cf. DIAL D 686 et 736 (NdT).

<sup>5</sup> Sur les carences nationales en ce domaine, cf. DIAL D 1460 (NdT).

h) Que l'état reconnaisse le droit du peuple maya sur les sites archéologiques et les centres cérémoniels en tant que parties de son héritage culturel et historique et éléments de sa spiritualité.

i) Droit du peuple maya à la reconnaissance de ses costumes comme éléments objectifs de son identité : ils sont les symboles de sa cosmovision. Que leur usage par les Mayas ne fasse pas l'objet de restrictions en quelque lieu que ce soit ou dans les institutions publiques ou privées.

### 3. Droits économiques

a) En raison du droit historique et de la cosmovision du peuple maya, il y a des urgences :

- le droit à la restitution des terres communales expropriées;
- le droit à la titularisation immédiate des terres que les Mayas ont historiquement occupées;
- la juste redistribution de la terre.

b) Le droit du peuple maya à l'autogestion économique, moyennant des soutiens matériels, financiers et techniques.

c) Le droit de commercialiser les produits de notre travail à l'intérieur et à l'extérieur.

d) Le droit de bénéficier directement et indirectement des revenus du tourisme dans le pays.

e) Le droit à un salaire juste, pour les femmes comme pour les hommes, propre à satisfaire les besoins vitaux et révisé annuellement en fonction de l'inflation.

f) Le droit à l'utilisation et au traitement des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.

g) Reconnaître les formes d'organisation économique du peuple maya, et prendre en compte les éléments essentiels du système qui a permis le développement matériel et spirituel des Mayas à l'époque de leur vie indépendante.

### 4. Droits sociaux

a) Droit à la résistance culturelle comme acte légitime du peuple maya.

b) Droit de décider sur la natalité.

c) Droit à l'orientation des enfants.

d) Droit à l'enregistrement des noms et prénoms mayas, entre autres.

e) Droit de manifester notre identité maya.

f) Droit d'exiger l'application du droit pénal en cas de discrimination à l'encontre du Maya.

g) Droit à la différence pour une vie sociale pacifique.

h) Reconnaître le droit du peuple maya dans la planification, la conduite et l'application dans ses territoires de programmes de santé tant préventifs que curatifs, en tenant compte de ses connaissances et de la mise en oeuvre scientifique de la médecine maya.

i) La famille maya a le droit de vivre dignement dans un habitat disposant des commodités de base et répondant aux besoins d'un être humain.

j) Droit de bénéficier des soins médicaux appropriés et conformes à notre culture.

k) Et droit d'avoir accès aux principaux services de base.

## Demands adressées aux parties en négociation

1. Que les parties assises à la table des négociations fassent preuve d'une réelle volonté de parvenir à des accords substantiels conduisant à une solution effective des problèmes économiques, politiques, sociaux et culturels en vue d'une paix ferme et durable.
2. Il est urgent de démilitariser la société guatémaltèque.
3. Réduire les attributions budgétaires du ministère de la défense et les transférer à un ministère spécifique et à des organismes dont l'objet est le sauvetage et la revalorisation de la culture et des langues mayas.
4. Que l'État élabore de façon urgente des programmes de sauvetage des communautés linguistiques en voie d'extinction.
5. Que l'État guatémaltèque lance des programmes d'éducation de toute la société guatémaltèque sur l'identité, la culture et les droits mayas.
6. Qu'on évite de qualifier les revendications mayas d'émanations de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) et de lier les unes aux autres.
7. Modifier substantiellement la nature de l'armée en tant que concept doctrinaire de sécurité nationale.
8. Que l'État ratifie la convention 169.
9. Que les propositions avancées concernant nos droits en tant que peuple maya constituent la base d'un accord entre les parties.
10. Application immédiate de l'accord global sur les droits de l'homme<sup>6</sup>.
11. Reconnaître et respecter la Commission de vérification composée de représentants mayas et de représentants des peuples indigènes du monde, pour la mise en oeuvre des accords sur le thème "Identité et droits du peuple maya".
12. Réformer la structure de l'État pour une vraie participation du peuple maya.
13. Réformer la Constitution politique de la République du Guatemala dans le sens de la reconnaissance des droits du peuple maya.
14. Création de la Commission de la vérité<sup>7</sup>.

Iximuleew, Guatemala, le 30 mai 1994

LA COPMAGUA  
constituée de : Conseil des organisations mayas  
du Guatemala (COMG), Académie des langues mayas du  
Guatemala (ALMG), Instance d'unité et de consensus  
maya (IUCM), et Assemblée permanente maya (APM)

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490F  
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Commission paritaire de presse 56249 - ISSN 0399-6441

<sup>6</sup> Sur l'accord sur les droits de l'homme, cf. DIAL D 1879 (NdT).

<sup>7</sup> Sur cette commission de la vérité, cf. DIAL D 1957 (NdT).